



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël

Question écrite n° 122723

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les conséquences dramatiques des raids israéliens sur le territoire palestinien. Il n'a de cesse de dénoncer la barbarie exercée par l'État d'Israël sur le territoire palestinien, dont la victime cette fois-ci est l'un de nos compatriotes ainsi que sa famille. Le chef d'antenne consulaire français à Gaza a été légèrement blessé lors d'un raid aérien israélien dans la nuit de dimanche à lundi dans le nord du territoire palestinien. Le diplomate, de nationalité franco-palestinienne a précisé qu'une de ses filles, âgée de 13 ans, avait été blessée et que sa femme, enceinte de deux mois, avait perdu son bébé à la suite de la frappe israélienne qui a endommagé son domicile. Cette situation est inadmissible, et l'on ne saurait tolérer qu'une famille française soit victime de raids israéliens, non plus que des familles palestiniennes d'ailleurs. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître quelle a été la réaction de la France à l'annonce du malheur qui accable notre compatriote.

Texte de la réponse

La France a vivement déploré les conséquences du raid aérien dans lequel a été blessé notre agent consulaire à Gaza. Tout en étant engagée en faveur de la sécurité d'Israël, la France a rappelé aux autorités israéliennes l'impérieuse nécessité d'éviter toute atteinte à des civils, ainsi que notre volonté de rester présents à Gaza. Ce message très clair a été passé à l'ambassadeur d'Israël, qui a été convoqué au Quai d'Orsay dès le 16 novembre. Par ailleurs, le ministre d'État a appelé M. Majdi Shakoura et lui a adressé une lettre afin de lui faire part de sa reconnaissance, de sa solidarité et de sa sympathie. La France a déjà condamné à plusieurs reprises le décès de civils palestiniens dans le cadre d'opérations de représailles militaires israéliennes à Gaza. Elle condamne de la même manière les tirs de roquettes effectués contre Israël depuis Gaza par les groupes armés palestiniens et reconnaît le droit d'Israël à se défendre contre le terrorisme.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122723

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2011, page 12120

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 36